

Le 1 octobre 2021- Ecole Augé 2021- 2022

Madame, Monsieur,

A partir du lundi 4 octobre à 8h35, le protocole sanitaire **passé en couleur verte , niveau 1**, selon l'évolution de l'épidémie au niveau département (incidence en dessous de 50) annoncée par le ministère.

Ainsi quelques changements correspondent à ce niveau de protocole

(voir annexe en début d'année)

- **le masque n'est plus obligatoire pour les élèves du cp au cm2 en intérieur , seulement pour les adultes**
- **Toutes les activités sportives sont autorisées sauf sport de contact en intérieur et port du masque pour les élèves statiques**

Les autres mesures restent en vigueur :

-les gestes barrières notamment **le lavage des mains**

-**la limitation du brassage des classes**

-**l'aération et la désinfection des locaux**

-**la fermeture de la classe si 1 cas positif pendant 7 jours et école à distance**

-**Vous recevrez prochainement de nouvelles informations concernant les autorisations sur les tests salivaires**

A partir du 4 octobre

Pour l'entrée, de 8h35 à 8h45

Un parent de ps-ms accompagnera toujours son enfant à l'entrée de la maternelle en ps-ms (si le niveau jaune revient ultérieurement, l'accueil s'effectuera en bibliothèque)

Pour les élèves des classes de gs au ce2 , l'accueil s'effectuera individuellement au portail de l'école **comme précédemment**.

Pour les élèves de cm1-cm2, l'accueil s'effectuera dans un premier temps sur le parvis de la mairie de 8h35 à 8h40 puis individuellement de 8h40 à 8h45 pour mieux gérer les flux de déplacement, ils seront ensuite regroupés avec un enseignant dans la cour.

Tous les élèves se laveront les mains avant d'entrer en classe.

Pour la sortie des classes à 16h30, un adulte de l'école ouvrira le portail de l'école, les élèves seront remis aux parents sur le parvis de la mairie .**Le lavage de mains s'effectuera au domicile des élèves comme cela est proposé dans le protocole.**

Pour terminer, en cas de symptômes (fièvre, toux,... à surveiller tous les jours) ou de test positif chez l'élève ou dans sa famille, ou en tant que contact à risque identifié, **les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école, ils en informent le directeur dès que possible. Il est nécessaire de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.**

A l'école, en cas de symptôme chez un élève ou un personnel, **une procédure d'isolement est mise en place, l'appel des parents se fait rapidement** et ils se dirigeront par la suite vers le médecin de famille pour mettre en place un dépistage, en cas de test positif l'information est transmise au médecin à l'école et un plan de dépistage des contacts se réalisera.

Merci de votre compréhension

Mr Monneau directeur école Augé